

**PETIT APERÇU DE L'HISTOIRE: DE  
L'ESPRIT ET DES  
CONSTITUTIONS PRIMITIVES DE  
L'ORDRE SACRÉ, DE PRÉMONTRÉ**

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649669691

Petit Aperçu de l'Histoire: de l'Esprit et des Constitutions Primitives de l'Ordre Sacré, de  
Prémontré by Anonymous

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.  
Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

[www.triestepublishing.com](http://www.triestepublishing.com)

**ANONYMOUS**

**PETIT APERÇU DE L'HISTOIRE: DE  
L'ESPRIT ET DES  
CONSTITUTIONS PRIMITIVES DE  
L'ORDRE SACRÉ, DE PRÉMONTRE**



over

459

# PETIT APERÇU

DE L'HISTOIRE, DE L'ESPRIT

ET DES

# CONSTITUTIONS PRIMITIVES

DE L'ORDRE SACRÉ

DE PRÉMONTRÉ

Tel qu'il a été approuvé par plus de 50 Papes et notamment par Pie IX qui, le 4 décembre 1856, en a loué et encouragé la restauration, selon sa vigueur native, et en a constitué canoniquement la restauration, le 2 septembre 1868, au Monastère de l'Immaculée-Conception et Saint-Michel.



AVIGNON

FR. SEGUIN AINÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

13, rue Bouquerie, 13.

1874]

## ORIGINE ET BUT

DE

# L'ORDRE DE PRÉMONTRÉ

Saint Norbert, issu du sang des Empereurs d'Allemagne par son père, et de Charlemagne par sa mère, brillait par ses éminentes qualités, par sa fortune, et menait un grand train de vie à la cour de l'Empereur Henri V, lorsqu'un jour que, sur un superbe coursier, il se dirigeait vers sa maison de plaisance, il fut, comme autrefois saint Paul, tout à coup renversé par la foudre, et entendit une voix qui lui criait : *Norbert, Norbert, pourquoi abuses-tu ainsi des biens que je t'ai donnés ? — Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?* s'écrie aussitôt Norbert. — *Fuis le mal, fais le bien, et tourne toute ton énergie pour trouver la paix,* reprend la voix.

Dès lors, Norbert résolut de changer de vie... Il alla faire une retraite de quarante jours à l'abbaye de Saint Sigebert, près de Cologne, monastère de Bénédictins célèbre par la sainteté de ses Religieux. Peu de temps après, il reçut le sacerdoce, et prêchait partout la pénitence, lorsque le bienheureux Barthélemy, évêque de Laon, le rencontrant sur la route de Reims, le pressa de s'attacher à son diocèse, et sachant qu'il voulait s'éloigner du monde, lui offrit plusieurs solitudes profondes.

Après avoir passé une nuit en prières, et avoir reçu de Dieu la révélation du lieu qu'il devait choisir, il se fixa avec deux disciples dans un désert affreux, qui fut appelé Prémontré, *Præmonstratum* (1119). Il n'en sortait que pour annoncer la parole de Dieu, et y revenait toujours avec de nouveaux disciples.

Du désert de Prémontré, ses fervents disciples répandaient la même édification que les Religieux de Cliteaux et de Clairvaux. Leur vie était si semblable à celle des Cisterciens que, pendant quelque temps, on crut qu'ils voulaient s'unir à l'Ordre de Cliteaux, et on les y engageait (*Histoire de saint Norbert*, par le R. P. Hugo). Mais, désireux de travailler activement au salut des âmes, ils résolurent tous d'allier à toutes les pratiques de la vie monastique toutes les fonctions de la vie cléricale. Le jour de Noël de l'an 1121, ils firent profession, au nombre de quarante, sous la règle de saint Augustin : *Ad omne opus bonum parati*, telle fut leur devise.

Saint Norbert et ses disciples continuèrent de jeûner tous les jours de l'année ; ils ne vivaient que de légumes, et auraient

regardé comme une faute d'user d'aucune espèce de laitage. Pendant cinquante ans, les Prémontrés suivirent ce genre de vie. Ils n'obligèrent toutefois leurs successeurs qu'à l'abstinence perpétuelle de viande, et au jeûne depuis l'Exaltation de la sainte Croix jusqu'à Pâques (*Histoire de saint Norbert*, par le R. P. Hugo.)

Quoique le nouvel Institut eût été approuvé par les légats de Calixte II, Norbert jugea qu'il était nécessaire d'en obtenir une confirmation plus solennelle : il fit donc un voyage à Rome, en 1128. Le Pape Honorius II, qui avait succédé à Calixte II, le reçut avec toutes les démonstrations possibles de respect et d'affection. Il lui accorda tout ce qu'il lui demanda, et fit expédier, au mois de février suivant, la bulle confirmative de son Ordre.

L'ordre de Prémontré, ainsi appelé du nom du chef-lieu, s'étendait de plus en plus, sans que sa ferveur en diminuât. En 1126, il comptait déjà 800 Religieux, divisés en dix Monastères. A la fin de 1150, il comptait près de 5,000 Religieux et cent maisons. En 1171, il avait des Monastères dans toutes les parties du monde, et ce fut alors que le Chapitre général déclara que le jeûne n'était obligatoire que depuis l'Exaltation de la sainte Croix jusqu'à Pâques, et tous les vendredis de l'année, et qu'on pouvait user de toutes sortes de laitage, excepté en Carême.

L'Ordre continua à s'étendre avec une rapidité prodigieuse, au point qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, il comptait plus de deux mille Monastères, dont plusieurs étaient composés de deux cents, trois cents Religieux, et même plus. L'Abbaye de Prémontré compta jusqu'à 1,000 Chanoines réguliers, dont le silence n'était interrompu que par le chant des louanges du Seigneur, la prédication de l'Évangile et quelques pieuses conférences. Ils répandirent partout la bonne odeur de Jésus-Christ, et obtinrent dans toutes les paroisses qu'ils desservirent, des fruits merveilleux de salut par leur parole et plus encore par leurs prières, leur pénitence et leur charité ardente.

Leurs exemples apprenaient constamment au monde le peu de cas qu'il faut faire de ce qui flatte les sens et de tout ce qui ne mène pas à Dieu. Ils convertirent des villes entières, et donnèrent à l'Église plus de 600 Religieux canonisés ou béatifiés... Mais à ces temps si heureux il en succéda de malheureux... Les guerres saccagèrent un grand nombre de ces Monastères ; la régularité des Religieux en souffrit, et leur ferveur en diminua. Peu à peu l'esprit du siècle, tout opposé à celui de Jésus-Christ, pénétra dans ces saints asiles par des Abbés, peu amateurs de la mortification des saints. L'usage de la viande s'introduisit insensiblement dans quelques Abbayes. Plusieurs Papes réclamèrent contre cette transgression des saintes règles. Les Religieux se soumièrent ; mais ils prétendirent qu'ils ne pouvaient plus pratiquer ce que naguère encore leurs Pères et un bon nombre d'entre eux pratiquaient avec joie. Leurs forces physiques étaient les mêmes ; mais leur amour de la pénitence et leur courage avaient

mouli au contact du monde. Ils retombèrent dans le relâchement, et, en 1460, à force d'instances, ils finirent par obtenir du Pape Pie II une bulle qui réduisit les jeûnes et l'abstinence à certains temps et à certains jours, *jusqu'à ce qu'il plût au Seigneur d'inspirer de reprendre le premier institut.*

À dater de ce jour, l'Ordre de Prémontré commença à déchoir; il élargit de plus en plus ses voies, il demanda de nouvelles dispenses, et cessa de donner des Saints à l'Eglise. Il ne produisit plus les nombreux fruits de salut qui l'avaient rendu cher aux Papes et aux Evêques, et recommandable aux peuples. La pénitence n'était plus en honneur, la pauvreté cessa aussi de l'être. Alors le Seigneur suscita en Espagne et en France, des hommes pleins de l'esprit d'austérité de saint Norbert. Ils firent revivre, au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècles, dans une centaine de Monastères, les constitutions primitives de Prémontré (*Annales Ordinis Præmonstratensis*, par le R. P. Hugo, Abbé d'Estival).

Ceux à qui le Seigneur inspirera d'embrasser la Primitive Observance de Prémontré devront se rappeler qu'ainsi que dans tous les autres Ordres Religieux, dès le jour où les Prémontrés, pour rendre leur Ordre accessible à un grand nombre, ont obtenu, à force d'instances, des adoucissements à leurs Constitutions de la part de quelques Souverains Pontifes, Pie II, Alexandre VI et Jules II, et selon les expressions de ces Papes *jusqu'à ce qu'il plaise au Seigneur d'inspirer de reprendre le premier Institut* (*Bibliotheca Præmonstratensis*, par le R. P. Lepaige), dès ce jour, ces Religieux ont diminué en nombre, en vertu et en services rendus à l'Eglise, pour être entièrement dispersés de notre belle France, leur patrie, sans qu'il en restât un seul vestige; ce qui n'est arrivé ni pour les Chartreux, ni pour les Cisterciens de l'étroite Observance, connus sous le nom de Trappistes, etc., etc.

*Sint ut sunt aut non sint.* De même qu'un corps quelconque ne peut que se décomposer sans les substances qui le constituent et l'entretiennent, de même un Ordre religieux ne peut que se décomposer sans ses Règles constitutives qui ne peuvent être que les primitives. Chaque Ordre religieux doit conserver précieusement la beauté qui lui est propre, le cachet que lui a imprimé son saint fondateur.

Le Seigneur a attaché des grâces particulières aux règles qu'il a inspirées à tous les saints fondateurs d'Ordres. Tous ceux qui, après y avoir mûrement réfléchi devant Dieu, reconnaissent que pour eux ces règles sont un secours nécessaire pour leur sanctification, doivent, coûte que coûte, les embrasser avec une volonté énergique de les suivre, et compter entièrement sur la grâce de Dieu, même lorsqu'ils paraissent n'avoir pas la force physique. Dans tous les siècles, on a vu souvent, et de nos jours on voit encore des corps faibles soutenir une vie austère.

Tous les saints fondateurs d'Ordres ont fait de grands miracles en établissant leur ordre. N'en faudrait-il pas faire comme eux



pour changer quelque chose d'important à leurs règles?... Et ne faut-il pas regarder comme important ce qu'eux-mêmes ont regardé comme tel ?

Si ceux qui ont changé les Statuts primitifs des ordres religieux au XVI<sup>e</sup> siècle, avaient bien pesé ces considérations, ils n'auraient pas bouleversé toutes les Constitutions monastiques pour amener les beaux résultats qui ne sont que trop connus. Ceux qui n'ont pas assez de force pour embrasser un Ordre obligé par ses Constitutions à une vie austère, doivent en chercher un autre et ne pas vouloir faire plier les règles à leur faiblesse. En tout temps, ceux qui n'ont pas pu ou voulu suivre la rigueur des règles primitives ont prétendu qu'elles étaient devenues au-dessus des forces humaines. Si le Seigneur permet souvent que les Religieux soient persécutés, c'est souvent parce qu'un trop grand nombre ne suivent pas leurs règles, telles qu'elles ont été données par les saints fondateurs et approuvées solennellement par l'Eglise. A l'époque où toutes les Communautés étaient dispersées en France, trente municipalités demandèrent la conservation des Religieux de la Trappe et de Septfons, et un moment l'Assemblée nationale fit droit à cette demande ; pendant quelque temps, on crut qu'il y aurait exception pour ces Religieux à cause de leur vie édifiante pour tous, et du bien qu'ils faisaient autour d'eux, tant il est vrai que la vertu commande le respect, même aux méchants ; mais l'impiété ayant perdu toute honte, comme les autres ces Religieux furent obligés de s'exiler. Il entra dans les desseins de Dieu que les justes s'offrent en holocauste au Seigneur, en union avec notre divin Sauveur. Au moins, ces Religieux ne se dispersèrent pas, et au fond de leur exil, ils continuèrent de vivre en corps de Communauté. L'amour des règles primitives donne surtout l'énergie nécessaire pour vaincre tous les obstacles qui en empêcheraient l'observation, tandis que l'éloignement des règles primitives entraîne presque toujours quelques désordres graves.

Ne peut-on pas assurer que, si tous les Ordres religieux avaient conservé l'esprit et les saintes pratiques de leurs bienheureux Pères, à eux seuls, par leurs prières et leurs pénitences, ils auraient arrêté la justice de Dieu qui a châtié la France?... Que de bien n'auraient-ils pas fait d'ailleurs !...

Les dispenses n'ont été accordées très-souvent que *ad duritiam cordis*, et n'empêchent pas les effets de la justice de Dieu. Elles n'excusent même pas toujours du péché. Voyez sur les mitigations le *Traité de la vie monastique*, par l'Abbé de Rancé.

Dans leur tendresse paternelle, les Souverains Pontifes accordent certains adoucissements aux Communautés qui les demandent, espérant qu'elles en retireront quelque bien ; mais ils n'ont jamais approuvé, loué et encouragé formellement que les règles données par les saints fondateurs des Ordres religieux.

Dans un siècle où l'amour du confortable gagne toutes les

classes de la société, et où chacun s'ingénie *avant tout* à augmenter son bien-être matériel, il est nécessaire, plus que jamais, que les Ordres religieux qui ont particulièrement pour base la prière et la pénitence se multiplient de plus en plus pour prêcher, autant d'exemple que de parole, le renoncement à soi-même que Jésus-Christ est venu annoncer au monde, aussi bien par ses actions que par ses paroles depuis sa Crèche jusqu'au Calvaire. C'est ce qui a donné la pensée de restaurer en France, *dans toute sa vigueur native*, l'Ordre sacré de Prémontré. Par les œuvres de zèle de tout genre qu'il peut embrasser selon les temps, les lieux et les personnes, l'Ordre de Prémontré est appelé de nouveau à faire le plus grand bien dans l'Eglise. Il ouvre un asile à tous les genres de caractère, de dévouement, de talent et d'attrait. Il n'est pas nécessaire que tous les Prémontrés aient du talent, il suffit que tous soient pleins d'abnégation d'eux-mêmes, dévorés du zèle de la maison du Seigneur et de leur sanctification.

Quoique la science soit nécessaire dans l'Ordre de Prémontré, elle ne l'est pas cependant pour tous, au même degré. On y utilise, pour la gloire de Dieu, et ceux qui en ont beaucoup, et ceux qui en ont peu, et même ceux qui n'en ont pas du tout parmi les frères convers.

Le but général de l'Ordre de Prémontré est d'imiter toute la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ, sa vie cachée comme sa vie publique. Mais comme chanoines réguliers, la première œuvre des Prémontrés doit être la glorification de Dieu par le culte public selon toute sa perfection liturgique. Cette œuvre ne doit jamais être sacrifiée à aucune autre. Les Religieux ne peuvent donc être appliqués au ministère extérieur, qu'autant que la grande œuvre liturgique de chaque Eglise ne puisse en souffrir, et ils doivent être remplis d'un saint-zèle pour glorifier le Seigneur au nom de tout le peuple et pour toute l'Eglise. Cette première œuvre accomplie, les Religieux de l'Ordre de Prémontré peuvent remplir toutes les fonctions de l'Apostolat, l'enseignement comme la prédication, l'administration des Cures comme toutes les autres œuvres de la vie cléricale, selon la disposition des supérieurs, seuls chargés de donner à chacun sa mission au nom de Dieu, et aussi selon les temps, les lieux et les circonstances.

A l'exemple de Notre Seigneur Jésus-Christ et des Apôtres, les Prémontrés doivent embrasser tous les genres de travaux manuels auxquels les supérieurs peuvent les employer.

Les Prémontrés qui desservent les paroisses comme Curés, sont associés au moins à deux Religieux, prêtres ou simples clercs, qui les aident à étendre le règne de Dieu par l'éducation des enfants et le soin de tout ce qui regarde le culte divin. Ils doivent constamment s'efforcer d'augmenter la foi et la piété des peuples par leurs prières, leur zèle, leur abnégation et leur prudence. Un délégué du Supérieur visite annuellement toutes les petites Com-

munautés curiales, pour le maintien de la discipline monastique et de l'esprit religieux. Tous les Prémontrés, hors du Monastère, y reviennent tous les ans, faire au moins huit jours de retraite.

Un des obstacles qui empêche souvent les Curés de faire tout le bien possible dans leur paroisse, c'est le peu d'unité et d'harmonie qui règne entre eux et les instituteurs, qui n'ont pas toujours le même esprit ni les mêmes vues que leur Curé. En admettant pour Religieux des clercs

qui seront spécialement destinés à accompagner les Curés, pour se charger, sous leur direction, de l'éducation des enfants et des saintes cérémonies de l'Eglise, la Primitive Observance de Prémontré offrira aux Evêques un puissant moyen de pénétrer les enfants d'une foi profonde. Et comme la piété est en même temps la fille et la gardienne de la foi, les Prémontrés chargés de l'éducation des enfants devront s'efforcer sans cesse d'inspirer à leurs élèves une piété filiale envers Dieu. Ils les nourriront de bonne heure d'un grand esprit de foi, inspireront à tous un profond respect pour les saintes cérémonies de l'Eglise, et choisiront pour y prendre part ceux qui se distingueront par leur piété ; ils devront les exercer toutes les semaines à remplir les cérémonies, selon toutes les règles liturgiques. Il n'y aura pas jusqu'à l'humble Frère convers, chargé spécialement des intérêts matériels des cures, qui ne contribuera à donner à tous une grande édification. Une des œuvres qu'accepteront volontiers ceux qui veulent restaurer la Primitive Observance de Prémontré, sera de tenir le chœur des Eglises qui les demanderont, et près desquelles leurs Monastères seront situés ; d'y remplir eux-mêmes toutes les fonctions saintes, ou au moins, quand ils ne seront pas assez nombreux, d'instruire et de former à l'esprit de foi les clercs, chantres, organistes et enfants de chœur, afin que les saintes cérémonies de l'Eglise soient constamment remplies avec recueillement, ensemble, ponctualité, piété, et que les chants sacrés soient exécutés à tous les offices avec une pieuse, douce, grave et solennelle harmonie. Les Prémontrés doivent se distinguer spécialement par le zèle de tout ce qui regarde le culte de Dieu.

Les Prémontrés qui ne sont pas destinés aux études, s'occupent entre les offices, sous la direction du Supérieur, d'œuvres d'art ou industrielles, celles surtout qui peuvent servir à orner les églises. Ils s'efforcent toujours d'appliquer les vrais principes de l'architecture. Les Frères convers n'assistent qu'aux Matines, à la méditation, à une messe basse, à la lecture et à Complies ; le reste du temps, il s'occupent de travaux utiles ou fructueux pour la Communauté. — Ceux que la vie frugale des Prémontrés effraierait, se souviendront que les Religieux qui, pendant plusieurs siècles, ont mené ce genre de vie, à la grande édification des peuples, étaient des hommes qui souvent n'avaient de fort que l'énergie de leur volonté. « En bien comme en mal, dit saint